Paris : Élias, 14 ans, tué à la machette par deux multirécidivistes livrés à eux-mêmes – un rapport accable la justice (màj : le parquet demande un procès aux assises pour mineurs)

13/05/2026 à 12h37



13/05/2026

Le parquet a demandé ce mercredi le renvoi devant la cour d’assises des mineurs des deux auteurs présumés de l’agression mortelle d’Elias, 14 ans, tué d’un coup de machette l’an dernier à Paris.

Le ministère public demande un procès « pour les faits de violences avec extorsion ayant entrainé la mort d’Elias » pour les deux jeunes hommes mis en examen dans ce dossier, aujourd’hui âgés de 17 et 18 ans.

Le ministère public a également demandé leur maintien en détention provisoire jusqu’au procès, dans cette affaire qui avait suscité un fort émoi et un vif débat politique sur la justice des mineurs.

Le drame avait suscité un fort émoi et un vif débat politique sur la justice des mineurs. Agressé le 24 janvier 2025 avec un ami dans le XIVe arrondissement de la capitale, par deux jeunes qui lui ont volé son portable, Elias a succombé le lendemain à une hémorragie interne, à la suite de ses blessures. Le drame avait relancé le débat sur la justice des mineurs, en particulier sur le port des armes blanches. Le coup mortel a été porté par une arme de type “Zombie Killer” dotée d’une lame de 45 cm, tandis que le deuxième auteur présumé portait une hache.

AFP

06/11/2025

Le 24 janvier 2025, Élias, 14 ans, est mort d’un coup de machette en sortant de son entraînement de football, dans le 14e arrondissement de Paris. Ses agresseurs, âgés de 16 et 17 ans, étaient des délinquants connus « de tous les services » mais laissés sans suivi. Le rapport de l’Inspection générale de la Justice, rendu en septembre et révélé par *Le Point*, décrit un enchaînement de fautes graves : décisions non appliquées, juges absents, services éducatifs saturés. Sa mère, Stéphanie Bonhomme, médecin, dénonce une institution « débordée, désorganisée jusqu’à l’aveuglement ».

Les deux adolescents avaient commis « dix-neuf infractions en deux semaines », incluant vols avec violence, extorsions et port d’armes. Le parquet avait réclamé un contrôle judiciaire, mais « le juge des enfants refuse, les auteurs ayant exprimé des regrets ». Trois interdictions de contact furent prononcées — jamais respectées. À l’automne 2024, 63 jeunes attendaient toujours une prise en charge éducative dans le sud parisien, dont 38 pour des faits graves. Le rapport note froidement : « Il est acté et assumé qu’une décision judiciaire n’a pas été mise en œuvre. »

« Mon fils doit avoir sa place dans la société », déclare

Stéphanie Bonhomme, qui réclame que les magistrats « rendent compte de leurs actes ». Elle dénonce « des suivis éducatifs jamais mis en œuvre » et des dossiers de personnalité « vides ». Pour elle, « ce n'est pas un problème de moyens, mais de priorisation ». Et de conclure : « On a consacré énormément de moyens à ces deux délinquants, pour qu'à la fin, rien ne soit mis en œuvre. Maintenant, j'attends que la justice accorde autant à mon fils. »

Le Point